

Informations de base	
<b>2023/0447(COD)</b> COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	En attente de la décision de la commission parlementaire
Bien-être des chiens et des chats et leur traçabilité  <b>Subject</b>  3.10.04.02 Protection des animaux	

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2023/0447(COD)
<b>Type de procédure</b>	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
<b>Sous-type de procédure</b>	Législation
<b>Instrument législatif</b>	Règlement
<b>Base juridique</b>	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 114 Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 043-p2
<b>Consultation obligatoire d'autres institutions</b>	<a href="#">Comité économique et social européen</a>
<b>État de la procédure</b>	En attente de la décision de la commission parlementaire
<b>Dossier de la commission</b>	AGRI/10/00301